

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المرسودون DISPARU المف
قودون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

DECEMBRE 2025

Table des matières

<u>COMMUNIQUÉ DE LA DYNAMIQUE “MAGHREB SANS FÉMINICIDES”</u> -----	1
<u>CHRISTOPHE GLEIZES CONDAMNE A 7 ANS DE PRISON</u> -----	4
<u>SAAD BOUAKBA CONDAMNE A 3 ANS DE PRISON AVEC SURSIS : LES DETAILS D’UN PROCES ROCAMBOLESQUE</u> -----	6
<u>#LIBEREZLESVOIXDELALIBERTE — UNE CAMPAGNE POUR LA LIBERATION DES PRISONNIERS D’OPINION EN ALGERIE</u> -----	8
<u>LIBERTE D’EXPRESSION EN ALGERIE : L’ERE DU VERBE SOUS TUTELLE</u> -----	10
<u>TUNISIE – ALGÉRIE : RÉGRESSION DES ACQUIS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS HUMAINS, SOLIDARITÉ AVEC LES DÉTENU.E.S ET MOBILISATION DES COLLECTIFS ENGAGÉS</u> -----	15
<u>10 DECEMBRE : JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME... EN ALGERIE, LES LIBERTÉS SONT BAFOUEES ET LA REPRESSEION S'INTENSIFIE.</u> -----	18
<u>DROITS DE L'HOMME EN ALGERIE : L'ECART INSOUTENABLE ENTRE DISCOURS ET PRATIQUES</u> -----	20
<u>JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME : CES MÈRES DE DISPARU(E)S QUI TIENNENT TETE AU SILENCE D'ÉTAT</u> -----	22
<u>#FREEGLEIZES : LA MÈRE DE CHRISTOPHE GLEIZES, SYLVIE GODARD, A TRANSMIS AU PRÉSIDENT TEBBOUNE UNE DEMANDE DE GRACE POUR SON FILS</u> -----	26
<u>BEJAÏA : LE MILITANT LYES TOUATI PLACE SOUS MANDAT DE DÉPÔT</u> -----	29
<u>ALGERIE : ABDELMADJID TEBBOUNE GRACIE L'HISTORIEN MOHAMED AMINE BELGHIT</u> -----	31
<u>L'ASSOCIATION SHOAA MET EN GARDE : LE PROJET DE LOI VISANT A DECHOIR LES ALGERIENS DE LEUR NATIONALITE EST UN OUTIL POUR FAIRE TAIRE LES VOIX ET SAPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE NATIONALE.</u> -----	32
<u>RCD : ATMANE MAZOUZ PLAIDE POUR UNE « AMNISTIE GLOBALE DES DÉTENUES D'OPINION ET DU HIRAK »</u> -----	34
<u>LOUISA HANOUNE PLAIDE POUR UNE « ANNÉE DE DÉTENTE » POLITIQUE</u> -----	36
<u>ALGERIE : TROIS MILITANT(E)S FACE A LA JUSTICE APRES 17 MOIS DE DETENTION PROVISOIRE</u> -----	39
<u>LA MILITANTE AMAZIGHE KAMIRA NAÏT SID DE NOUVEAU DEVANT LE JUGE</u> -----	42
<u>POPULISME”, “ABANDON”, “DECALAGE” : LA LOI SUR LA DECHEANCE DE NATIONALITE FAIT POLEMIQUE</u> -----	44
<u>ZOHEIR ZEGHADA : UNE GREVE DE LA FAIM POUR CLAMER SON INNOCENCE</u> -----	47
<u>NASSERA DUTOUR INTERDITE D'ALGERIE: SOS DISPARUS DENONCE UNE « ESCALADE DANGEREUSE »</u> -----	49
<u>BEJAÏA : LA CHAMBRE D'ACCUSATION REJETTE LA DEMANDE DE LIBERATION PROVISOIRE DE LYES TOUATI</u> -----	51
<u>ALGÉRIE: LES AUTORITÉS DURCISSENT LA LÉGISLATION SUR LA DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ</u> -----	52

Communiqué de la Dynamique “maghreb sans féminicides”

Collectif de sauvegarde de la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (<https://www.droits-laddh.org/>) – 02 Décembre 2025



Les organisations féministes, les coalitions militantes et les défenseuses des droits des femmes d'Algérie, du Maroc et de Tunisie se sont réunies les 28 et 29 novembre 2025 à Tunis, dans le cadre de la dynamique « Maghreb sans féminicides », afin de tirer la sonnette d'alarme face à l'aggravation des violences faites aux femmes, en particulier les féminicides dans les trois pays.

En l'absence de statistiques officielles, les associations féministes tunisiennes ont documenté, jusqu'en octobre 2025, 27 cas de féminicides, contre 26 cas en 2024. En Algérie, les organisations féministes ont recensé plus de 48 féminicides en 2024. Au Maroc, selon les données du ministère public pour 2023, 65 homicides volontaires et 18 cas de décès résultant de coups et blessures ont été enregistrés.

Les violences dont sont victimes les femmes dans la région ne peuvent être considérées comme des incidents isolés. Elles s'enracinent dans un système social qui tolère, justifie et reproduit la violence masculine. Chaque féminicide révèle l'échec du système de protection, l'absence d'une prise en charge institutionnelle complète et efficace, ainsi que le silence délibéré et l'indifférence des décideurs face à cette réalité. Cela s'inscrit dans un contexte mondial où selon ONU Femmes, 137 femmes ou filles sont tuées chaque jour soit 1 femme chaque 11 minutes.

Les États de la région font preuve de défaillance dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ; loin d'être considérées comme une priorité nationale exigeant des mesures urgentes, des politiques cohérentes, des stratégies intégrées, des plans nationaux efficaces, des budgets adéquats et surtout une réelle volonté politique.

Nous, Dynamique « Maghreb sans Féminicides », demandons aux gouvernements d'Algérie, du Maroc et de Tunisie :

De reconnaître le féminicide comme un crime spécifique perpétré contre les femmes et les filles tout en l'intégrant dans les codes pénaux en tant que crime distinct, permettant ainsi son

identification, sa documentation et sa condamnation. D'élaborer des plans et programmes de prévention continus et de garantir une protection effective, accessible et coordonnée avec des ressources humaines et financières suffisantes pour assurer leur durabilité et leur efficacité. De garantir une formation obligatoire et continue pour l'ensemble des intervenant·es et professionnel·les dans les secteurs concernés, afin d'assurer une réponse rapide, coordonnée et efficace lors de la prise en charge des victimes. D'assurer une protection réelle des victimes, basée sur une évaluation et une gestion rigoureuse des risques, garantissant leur sécurité et empêchant qu'elles ne soient tuées. De créer des systèmes fiables de suivi du féminicide, incluant des statistiques régulières et publiques permettant l'accès à l'information et la responsabilisation des autorités compétentes.

Nous, Dynamique « Maghreb sans Féminicides », demandons aux institutions internationales et aux organisations non gouvernementales spécialisées :

De soutenir les organisations féministes locales actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, afin de renforcer leurs capacités et d'assurer la durabilité et l'impact de leurs interventions pour protéger les droits des femmes. De considérer la lutte contre le féminicide comme une priorité dans leurs dialogues avec les États, en exigeant des engagements clairs, concrets, mesurables et suivis, afin d'en garantir la pertinence et l'efficacité.

Nous, Dynamique « Maghreb sans Féminicides », demandons à la société civile :

De documenter systématiquement les féminicides, de les dénoncer à tous les niveaux et de les porter à la connaissance du public afin d'assurer la responsabilité des auteurs et des autorités. De lancer des campagnes de sensibilisation et de mobilisation contre les violences faites aux femmes et aux filles, pour déconstruire les justifications culturelles qui légitiment la domination masculine et la perpétuent.

De renforcer la solidarité et de construire un réseau féministe régional dédié au suivi, à l'alerte et au plaidoyer, afin d'obtenir une reconnaissance juridique et sociale du féminicide.

Nous, Dynamique « Maghreb sans Féminicides », demandons aux médias :

De reconnaître le féminicide comme une violation grave des droits humains, ciblant exclusivement les femmes et de le traiter avec sérieux et responsabilité. D'aborder le féminicide avec rigueur professionnelle, responsabilité et éthique en les considérant comme un fléau social grave qui doit être inscrit dans un cadre plus large.

De contribuer activement au changement des mentalités, à la lutte contre l'impunité et contre la banalisation de la violence, en produisant des contenus qui dénoncent toutes les formes de violence et reconnaissent le principe de l'égalité entre femmes et hommes.

D'encourager le journalisme d'investigation à se spécialiser dans le suivi des féminicides, afin de les dévoiler, les documenter et les analyser de manière systématique, contribuant ainsi à informer le public et à renforcer la conscience collective sur leur gravité.

La dynamique réaffirme sa détermination à combattre toutes les formes de féminicide et à poursuivre la lutte collective pour qu'aucune femme n'ait plus à subir ce fléau.

ORGANISATIONS SIGNATAIRES :

Association Tunisienne des Femmes Démocrates – Tunisie

Ligue Tunisienne pour la défense des droits de l'Homme-Tunisie

Intersection pour les droits et les libertés – Tunisie

Aswat Nissa – Tunisie

Association Adala, pour le droit à un procès équitable –Maroc

Association Démocratique des Femmes du Maroc – Maroc

Collectif des Familles de disparus en Algérie – Algérie

La Fondation « le Journal Féministe Algérien » – Algérie

Association Djazairouna – Algérie

Association « Tharwa n'Fadhma n'Soumer » – Algérie

Alliance Transméditerranéenne des Femmes Algériennes – Algérie

Organisation Marocaine des Droits Humains – Maroc

L'Initiative Marocaine de Solidarité – Maroc

Association Nour Féminine Tataouine – Tunisie

Initiatives pour la Protection des Droits des Femmes – Maroc

Le Forum des Alternatives Maroc – Maroc

Association Talmine pour la culture et le développement- Tunisie

Association Manarat pour les médias Audiovisuels – Tunisie

Association Femme et citoyenneté Kef- Tunisie

Le Collectif Citoyen Soumoud- Tunisie

Association Tunisienne pour les droits et les libertés- Tunisie

L'Association Tunisienne pour la défense des libertés individuelles- Tunisie

Le comité de sauvegarde de la Ligue algérienne de défense des droits humains–Algérie

Riposte Internationale–Algérie

Fondation pour la promotion des droits–Algérie

Libertés Algérie –Algérie

Ibtykar–Algérie

L'initiative Mawjoudin pour l'égalité- Tunisie

Bawsala – Maroc

Association Marocaine des Droits Humains – Maroc

Christophe Gleizes condamné à 7 ans de prison

Le Matin d'algérie (<https://lematindalgerie.com/>) - 03/12/202



Le parquet de Tizi-Ouzou, en Algérie, a requis mercredi en appel dix ans de prison à l'encontre du journaliste français Christophe Gleizes, condamné en première instance à sept ans de réclusion pour « apologie du terrorisme ».

Le calvaire continue pour Christophe Gleizes. Dix ans de prison ont été requis mercredi par le parquet de Tizi-Ouzou, en Algérie, à l'encontre du journaliste français de 36 ans, collaborateur *de So Foot et Society* avant que la condamnation à 7 ans de prison en appel ne tombe comme un couperet. Raide. Cinglante. Christophe Gleizes dormira en prison ce soir et pas seulement. Il ne rentrera pas chez, comme l'espérait sa famille venue assister au procès.

Le procès du MAK

Aux premières lectures, ce procès est surtout celui du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK) ad hominem. Christophe Gleizes fait les frais d'une campagne particulièrement agressive lancée par le pouvoir et ses proxy contre ce mouvement indépendantiste depuis une dizaine de jours. La coïncidence entre cette levée de boucliers médiatique contre le MAK et le procès de Christophe Gleizes interroge.

Incompréhensions

Un vive tension a entouré ce procès. C'est un tribunal sourcilleux , voire remonté comme une montre suisse qui a jugé le journaliste français. Dès l'entame des échanges, le procès n'augurait rien de bon. « L'accusé n'est pas venu en Algérie pour accomplir un travail journalistique mais (pour commettre) un acte hostile », a justifié un procureur, qui a également réclamé une amende de 500 000 dinars algériens (environ 3 300 euros).

Condamné en première instance à sept ans de réclusion pour « apologie du terrorisme », Gleizes avait fait appel et s'est retrouvé, mercredi, devant le tribunal de Tizi-Ouzou. Appelé à la barre, il a demandé « pardon », reconnaissant avoir fait « beaucoup d'erreurs journalistiques malgré (ses) bonnes intentions », selon l'AFP. « Je réclame votre clémence », a-t-il dit avec émotion. Gleizes a notamment reconnu qu'il aurait dû demander un visa de journaliste et pas de touriste avant de partir en reportage en Algérie. Mais ce « repentir » n'a pas suffi pour convaincre le tribunal.

« Une seule douleur, être coupé de ma famille »

Le tribunal lui a demandé mercredi s'il savait que le Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK) avait été classé en mai 2021 comme terroriste par les autorités algériennes quand il avait rencontré son président, Ferhat Mehenni, à Paris en octobre de la même année. « Je n'étais pas au courant et j'ai honte de le dire. Cela porte atteinte à mes compétences. J'avais complètement raté cette info », a-t-il répondu. Gleizes a assuré s'être « profondément remis en question » : « ces erreurs m'ont permis de réfléchir », a-t-il dit, assurant n'avoir « aucune rancœur » à l'encontre de l'Algérie. Des sanglots dans la voix, il a ajouté n'avoir « qu'une seule douleur, celle d'être coupé de ma famille », demandant à pouvoir « la retrouver ». Mais peine perdue, le tribunal en a décidé autrement. Il est condamné arbitrairement à 7 ans de prison.

Il faut rappeler ici qu'il y a près de 250 prisonniers d'opinion en Algérie. Des victimes d'une justice aux ordres. Des citoyens pacifiques dont le seul tort d'avoir exprimé une opinion.

Christophe Gleizes est venu en Algérie au plus mauvais moment. Et sa condamnation ahurissante ne fera qu'éclabousser une justice aux ordres et un régime dont le seul gouvernail est la tyrannie.

La rédaction/Afp

Saad Bouakba condamné à 3 ans de prison avec sursis : les détails d'un procès rocambolesque

Inter-lignes (<https://interlignes.dz/>) – 5 Décembre 2025



© DR / Le journaliste Saâd Bouakba

Un procès fleuve

L'audience, qui s'est prolongée jusqu'à 22h30, aura mis en lumière un paradoxe : aucun propos précis n'a pu être identifié par le procureur ou la partie civile pour justifier la mise en détention du journaliste, poursuivi pour ses déclarations sur la web radio Visions.

Le ministère public avait pourtant requis cinq ans de prison ferme contre l'un des doyens de la presse algérienne.

Une partie civile contestée

Bouakba était poursuivi pour mise au regard du public, des publications pouvant nuire à l'intérêt national, atteinte aux symboles de la Révolution de libération nationale sur la base des articles 96 bis, 148 bis 1 du code pénal. Comme les propos ont été tenus sur une web radio, l'article 333 bis 6 du code pénal qui stipule que la peine est doublée dans les cas où diffamation, injures, outrages et violation du secret professionnel sont commis ou facilités par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, a été utilisé comme circonstance aggravante.

Mais c'est surtout la constitution de la fille adoptive d'Ahmed Ben Bella comme partie civile qui a suscité les plus vives contestations.

Selon l'analyse juridique rappelée par Me Amine Ibrahim Derradji : « l'injure ou la diffamation dirigée contre une personne décédée ne constitue pas un élément de l'infraction, en raison de l'absence de la qualité de « victime », la personnalité juridique s'éteignant au moment du décès conformément à l'article 25 du Code civil.

L'enfant légitime, bien qu'héritier du défunt, ne peut se prévaloir du droit à la protection de l'honneur et de la considération, car il s'agit d'un droit attaché à la personne et non transmissible. Le préjudice allégué est donc indirect, ce qui exclut la réunion des conditions de l'article 3 du Code de procédure pénale. Quant à l'enfant recueilli (kafil), il n'existe entre lui et le défunt aucun lien de filiation, la kafala prenant fin au décès du garant ; il ne dispose donc d'aucune qualité juridique lui permettant de se constituer partie civile ».

Pour ces raisons, le juge ne peut accepter la constitution de partie civile du plaignant, faute de qualité, de droit et d'intérêt. Autrement dit, la procédure repose sur une base juridique extrêmement fragile, voire quasi-inexistante.

35 avocats pour défendre la liberté de la presse

Trente-cinq avocats se sont constitués bénévolement pour défendre Bouakba et avec lui un concept, un droit et un principe bien plus grand : la liberté de la presse. Cinq ont plaidé, livrant des interventions marquantes.

Lors de sa plaidoirie, Me Mustapha Bouchachi, l'un des doyens des avocats, a affirmé que cette affaire n'aurait jamais dû franchir les portes d'un tribunal. « Porter des débats historiques devant un juge, c'est offrir un cadeau aux ennemis de l'Algérie. Cette affaire aurait dû passer inaperçue », a-t-il affirmé avant de rappeler qu'il n'existe aucune définition juridique des « symboles de la révolution » dans l'article 148 bis 1. « Pas de texte clair, pas de crime ni délit possibles », a-t-il conclut.

De son côté, Me Saïd Zahi voit dans ce procès « un deux poids, deux mesures » de la justice algérienne. Il a rappelé qu'un ancien ministre de l'intérieur et des collectivités locales, en l'occurrence Dahou Oueld Kablia, avait « insulté le président Benbella sans jamais avoir été inquiété ou poursuivi en justice ».

Me Abdallah Hebboul, plus porté sur les procédures et le strict respect des lois, a pour sa part, rappelé que la Constitution de 2020 n'identifie comme symboles de l'Etat que le drapeau et l'hymne nationale.

“L'affaire est la plus douloureuse de ma carrière”

À la barre, le journaliste qui a 53 ans d'expérience dans le métier, a livré un témoignage émouvant : « J'ai toujours été acquitté dans mes précédentes affaires, mais celle-ci est la plus pénible. Ce n'est pas la prison qui m'a fait mal, mais l'accusation venue de la fille du président Ben Bella ».

Le journaliste a, par ailleurs tenu à expliquer sa méthode journalistique devant le magistrat, le procureur et tous les autres profanes du public. « Le journaliste vérifie ce qui est publié pour la première fois, pas les livres écrits depuis des décennies. Il n'est pas historien et n'a pas vocation à l'être »

Après sept jours en détention, Saad Bouakba a finalement quitté la prison le soir même du verdict, acclamé par ses proches et par de nombreux militants et sympathisants.

Mayas A

#LibérezLesVoixDeLaLiberté — Une campagne pour la libération des prisonniers d'opinion en Algérie

SHOAA For Human Rights (<https://shoaa.org/>) – 05 Décembre 2025



SHOAA pour les droits humains annonce le lancement d'une campagne appelant à la libération des prisonniers d'opinion en Algérie, sous le titre « Libérez les voix de la liberté ». La campagne se déroule du 5 au 10 décembre 2025, Journée des droits de l'homme – une journée qui incarne les valeurs universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et d'État de droit, et qui réaffirme la nécessité de protéger les voix qui réclament la liberté et la justice, et de lutter contre toutes les tentatives de répression et de réduction au silence de la dissidence.

Cette campagne intervient dans un contexte de recul persistant des libertés fondamentales en Algérie, où les autorités ont intensifié leurs efforts pour faire taire les voix indépendantes. Les défenseurs des droits humains, les journalistes, les militants et les figures de l'opposition sont de plus en plus souvent pris pour cible, malgré leurs actions pacifiques en faveur du changement démocratique et de la protection des droits fondamentaux.

En Algérie, de nombreuses personnes sont poursuivies uniquement pour leurs opinions pacifiques ou leurs activités légitimes. Beaucoup ont été arrêtées et condamnées sur la base d'accusations graves et fabriquées de toutes pièces, sans aucun fondement juridique, à l'issue de procès qui ne respectent pas les normes élémentaires de justice et d'équité. Il convient de rappeler que plus de 230 prisonniers d'opinion demeurent incarcérés aujourd'hui pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions ou œuvré pour la défense des droits humains – une violation flagrante de leurs droits fondamentaux et des obligations internationales de l'Algérie.

La souffrance ne pèse pas seulement sur les détenus ; elle affecte également leurs familles, qui subissent de lourdes conséquences psychologiques, sociales et économiques. Elles vivent dans l'angoisse quotidienne et la peur constante pour le sort de leurs proches. La souffrance de ces familles révèle une dimension humaine profondément préoccupante, témoignant de l'impact

considérable de la détention arbitraire sur le droit à la vie familiale et à la stabilité sociale. Cette douleur persistante nous rappelle cruellement l'ampleur croissante de l'injustice.

La campagne « Libérez les voix de la liberté » vise à obtenir la libération inconditionnelle de tous les prisonniers d'opinion, à mettre en lumière la situation des droits humains en Algérie et les violations graves qui y sont commises, et à dénoncer les pratiques systématiques qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux. Elle a également pour objectif de sensibiliser l'opinion publique nationale et internationale aux dangers de l'extension de la criminalisation et du détournement de la loi pour réprimer la liberté d'expression. Par ailleurs, elle cherche à protéger les défenseurs des droits humains, les journalistes et les militants contre les poursuites arbitraires, tout en soulignant que la liberté d'opinion et d'expression est un droit inhérent garanti par la Constitution et le droit international, et qu'aucune autorité ne peut la restreindre ni la criminaliser.

La période du 5 au 10 décembre sera un nouvel appel à reconquérir l'espace de la liberté, et une réaffirmation que les droits s'acquièrent par la détermination, et que toutes les tentatives pour faire taire les voix qui réclament la liberté échoueront, quelles que soient les restrictions imposées.

SHOAA pour les droits de l'homme appelle tous les militants, organisations, journalistes et tous ceux qui se soucient des droits et libertés à se joindre à cette campagne, à soutenir ses efforts et à contribuer à amplifier son message afin qu'aucune voix libre ne reste derrière les barreaux.

Liberté pour tous les prisonniers d'opinion.

Libérez les voix de la liberté.

Liberté d'expression en Algérie : l'ère du verbe sous tutelle

Le Matin d'algérie (<https://lematindalgerie.com/>) - 08/12/2025



Il fut un temps où l’Inquisition dressait des bûchers pour purifier les âmes égarées, organisait des autodafés pour assécher la plume et bâillonner la libre parole. Aujourd’hui, les flammes ont disparu, mais les méthodes ont muté : on brûle désormais les réputations, on excommunie par des mots, on condamne par des étiquettes.

La « pensée unique » n’a plus besoin de tribunaux : il lui suffit d’une meute numérique, d’une opinion dominante et d’un vocabulaire suffisamment violent pour effrayer toute dissidence.

À chaque époque, le pouvoir – politique, médiatique ou idéologique – a produit ses gardiens du dogme. Leur mission reste inchangée : désigner l’hérétique. Celui qui ose nuancer, questionner ou simplement penser autrement est sommairement jugé. Le débat n’a pas lieu ; la sentence précède la discussion. On le traite de « traître », de « renégat », de « vendu », de « ennemi intérieur ». Peu importe ce qu’il dit : seule compte la transgression — avoir quitté le rang.

La parole libre, lorsqu’elle ne sert pas la rhétorique conforme, est vécue comme une menace. Non parce qu’elle serait dangereuse, mais parce qu’elle rappelle que tout consensus peut être artificiel. Dans un monde où l’on confond souvent unité et uniformité, le doute devient suspect, la pensée critique une forme de déloyauté, et l’indépendance intellectuelle un acte de rébellion.

Le plus troublant est que cette inquisition moderne se pare des atours de la morale. Elle prétend défendre des valeurs, préserver l’ordre, protéger une vérité prétendument absolue. Mais au nom de cette « pureté idéologique », elle étouffe la pluralité des voix, impose la conformité émotionnelle et redéfinit le débat comme une bataille entre « bons » et « mauvais ». Il ne s’agit plus de convaincre : il s’agit d’exclure.

Il n'est plus besoin d'argumenter : il suffit désormais de choisir son camp. Dans l'espace public, la doxa manichéenne a remplacé la pensée. Le pays se divise en deux couleurs primaires, sans dégradés : les « bons » d'un côté, les « mauvais » de l'autre. Tout discours est sommé de se ranger au plus vite dans cette grille simplifiée. La nuance devient suspecte. Le doute, une faiblesse. La complexité, un luxe indésirable.

Cette doxa ne raisonne pas ; elle juge. Elle ne cherche pas à comprendre ; elle classe. La réalité, pourtant foisonnante, contradictoire, irrégulière, est réduite à une dramaturgie puzzle : héros contre traîtres, patriotes contre ennemis, éclairés contre vendus. La pensée critique, qui suppose lenteur et rigueur, cède la place à l'émotion brute. On ne lit plus pour réfléchir, mais pour confirmer ce que l'on croit déjà. Le débat se transforme alors en compétition morale, où l'on gagne moins par la force des idées que par la certitude d'avoir « raison » avant même d'avoir parlé.

La doxa manichéenne prospère dans le vacarme. Les réseaux sociaux amplifient ses effets : phrases courtes, invectives tranchantes, récits simplistes devenus viraux. La scène médiatique est devenue une foire d'empoigne. Chaque jour charrie son lot d'injure et ses longues diatribes. De Sansal à Bouakba, de Dekkar, Belghit et consorts, de Abane, Krim et L'Émir Abdelkader...les sujets se suivent et se ressemblent. L'algorithme récompense l'outrance plus que l'analyse, la certitude plus que le questionnement. Ce qui hésite ne clique pas. Ce qui explique trop longtemps lasse. Il faut accuser vite, condamner fort, choisir sans lire. La pensée devient performative : dire, c'est déjà juger ; condamner, c'est déjà exister politiquement.

Le plus préoccupant n'est pas tant l'existence de cette lecture binaire — elle a toujours traversé l'histoire —, mais sa normalisation. Elle devient un langage commun. S'y soustraire expose à la suspicion : ne pas condamner assez fort, c'est être pour l'adversaire ; demander des preuves, c'est déjà trahir la cause. Dans ce climat surveillé, la nuance est assimilée au relativisme, et le relativisme au reniement.

Ainsi, la doxa manichéenne agit comme un dispositif de contrôle symbolique. Elle simplifie pour mieux discipliner. Elle rassure les consciences inquiètes en distribuant des rôles clairs : il suffit de haïr les bons ennemis pour être dans le bon camp. Elle évite surtout la question la plus inconfortable : et si les choses étaient plus compliquées ? Et si nul groupe ne détenait le monopole de la vertu ou de la faute ?

À mesure qu'elle s'impose, le débat s'appauvrit. Les mots se durcissent, la pensée s'appauvrit, les clivages se figent. On ne discute plus pour comprendre, mais pour exclure. L'altérité n'est plus une richesse, mais une menace. Et la politique — au sens noble du terme — se vide de sa substance au profit d'une morale de tranchées.

En Algérie, la chasse à la parole libre ne porte pas le nom d'Inquisition. Elle se dissimule derrière des termes plus feutrés : « préservation de l'unité nationale », « protection des valeurs », « sauvegarde de la stabilité ». Des mots lourds de solennité, brandis comme des talismans contre toute voix dissonante. À chaque époque, l'argument reste le même : la peur de la divergence servirait à conjurer la peur du chaos. Pourtant, c'est précisément cette criminalisation du débat qui étiole l'âme collective et atrophie la citoyenneté.

Le modèle algérien de l'inquisition moderne ne repose pas sur la violence spectaculaire, mais sur l'asphyxie lente. Elle se nourrit d'un arsenal juridique aux contours flous — lois contre « l'atteinte à l'unité », « l'offense aux institutions », « la diffusion de fausses informations » — catégories si vastes qu'elles peuvent englober aussi bien un article critique qu'un simple post ironique. Dès lors, la frontière entre critique et délit devient mouvante, incertaine, volontairement floue. Ce brouillard juridique instille la peur : nul ne sait exactement quelle phrase pourrait devenir une preuve à charge.

La conséquence est immédiate : l'autocensure, pis l'emprisonnement. Bien plus efficace que la répression directe, elle agit comme un poison discret. Les intellectuels tempèrent leurs analyses, les artistes dissimulent leurs allusions derrière l'allégorie, les journalistes évitent les sujets qui dérangent, les citoyens ordinaires se surveillent entre eux. On apprend à parler à demi-mot, à sourire quand il faudrait s'indigner, à se taire quand il faudrait questionner. Le silence devient un réflexe de survie.

Dans ce climat, la dissidence n'est plus discutée : elle est moralisée. Celui qui conteste est aussitôt disqualifié, placé hors du cercle de la « loyauté nationale ». L'attaque ne vise plus l'idée, mais la personne. On la soupçonne de collusion étrangère, de trahison de la mémoire des martyrs, de mépris pour le peuple. L'accusation suprême tombe toujours de la même manière : « renégat », « agent », « vendu ». Le débat se résume alors à une caricature morale où les patriotes s'arrogent le monopole du vrai, pendant que les esprits libres sont relégués dans un purgatoire civique.

Le plus cruel paradoxe algérien réside dans cette contradiction fondamentale : un pays né d'une révolution héroïque, arrachée par une pluralité de voix et de consciences insurgées, en vient à redouter aujourd'hui toute pluralité de discours. La liberté, qui fut jadis la matrice du combat national, devient désormais un mot suspect, presque subversif. On célèbre l'unanimité comme une vertu civique, oubliant que l'unanimité imposée n'est que le masque poli de la soumission. Une chienlit !

Les lois liberticides ne travaillent pas seules : elles sont relayées par une inquisition populaire. Sur les réseaux sociaux, chaque déviation de la ligne dominante donne lieu à un déchaînement de vindicte. La foule numérique se fait procureur, juge et bourreau symbolique. Les listes d'« ennemis » se substituent aux arguments ; les accusations circulent plus vite que les idées ; la calomnie devient virale, tandis que la vérité, elle, se traîne péniblement derrière. La rumeur est parfois plus efficace qu'un procès — elle condamne sans appel et sans possibilité de défense. La Pravda parle plus fort pour couvrir le murmure de la vérité.

Ainsi se met en place un cercle vicieux : la loi intimide, la foule relaie, et l'individu capitule. De cette mécanique de la peur naît un paysage déserté par l'audace intellectuelle. La création se contracte, le débat public s'appauvrit, la jeunesse se réfugie soit dans un cynisme résigné, soit dans l'exil intérieur ou géographique. Quand la parole devient dangereuse, l'imaginaire quitte le pays avant même que les corps ne le fassent. Or, aucune société ne survit durablement à la mort de sa parole. Une nation sans débats n'est qu'une façade solide sur des fondations fissurées. La contestation pacifique est le seul véritable baromètre de la santé démocratique : la réduire au silence, c'est crever ce baromètre pour ne plus voir la tempête.

Résister à la doxa manichéenne n'est pas refuser de prendre position ; c'est défendre le droit à la complexité, au doute, au désaccord argumenté. Dans ce contexte intoxiqué par les certitudes faciles, la nuance devient un acte de courage. Peut-être même le dernier espace de liberté intellectuelle encore debout. La société algérienne semble se disloquer de plus en plus où l'injure remplace l'argument, l'anathème supplée la réflexion, et la foule devient tribunal. Les réseaux sociaux transforment chaque controverse en exécution publique, chaque désaccord en procès d'intention. Être en désaccord, c'est être soupçonné de trahison ; poser une question, c'est déjà prendre parti contre la ligne officielle.

Pourtant, l'histoire nous l'enseigne sans détour : ce sont les pensées minoritaires, marginalisées hier, qui fondent souvent les évidences de demain. La trahison tant décriée n'est bien souvent

qu'un désaccord anticipateur. Le « renégat » d'une époque devient le visionnaire d'une autre. Là où la pensée unique impose la répétition, la liberté, elle, introduit la création. La parole libre ne fragilise pas les sociétés : elle les empêche de se figer. Elle est ce trouble nécessaire qui sauve le débat de la stérilité et la vérité du dogme. Sans elle, il ne reste qu'un chœur récitant des certitudes mortes, convaincu de chanter l'harmonie alors qu'il répète l'uniforme.

L'inquisition de notre temps n'a jamais cessé : elle a seulement changé de visage. Mais tant qu'une voix s'élève, fragile et isolée peut-être, pour penser autrement, elle rappelle une évidence fondamentale : la liberté ne consiste pas à dire tous la même chose, mais à accepter que plusieurs vérités cherchent la lumière dans la confrontation pacifique des idées.

Nonobstant ce climat délétère, des résistances subsistent. Des voix ténues, des plumes isolées, des citoyens anonymes continuent de refuser l'héritage du mutisme. Ils parlent non par goût du scandale, mais par fidélité à une évidence : aimer son pays ne signifie pas l'absoudre de tout défaut, mais vouloir obstinément l'améliorer. La critique est une forme exigeante de patriotisme, bien plus coûteuse que l'applaudissement mécanique. L'inquisition moderne, quelles que soient ses formes juridiques ou sociales, ne triomphe jamais totalement. Il suffit d'une voix libre pour fissurer son édifice. Mais encore faut-il que cette voix ose parler — et que d'autres se reconnaissent en elle pour rompre, ensemble, la longue habitude du silence.

L'Algérie se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins : soit elle poursuit la voie d'une unanimité factice, où la parole est surveillée et la pensée corsetée ; soit elle choisit d'assumer enfin la pluralité qui fut, à son origine, la force même de sa libération. Car une nation forte n'est pas celle où tout le monde répète la même vérité officielle, mais celle où plusieurs vérités s'affrontent sans peur pour faire émerger, dans la friction des idées, un horizon commun.

Bachir Djaïder, journaliste, écrivain

Tunisie – Algérie : régression des acquis démocratiques et des droits humains, solidarité avec les détenu.e.s et mobilisation des collectifs engagés

EuroMed Right (<https://euromedrights.org/>) – 09 Décembre 2025



À l'occasion de la Journée internationale des droits humains, le 10 décembre, les, associations et citoyen·ne·s tunisiens·e·s et algériens·e·s ,signataires de ce communiqué dénoncent avec force la régression des acquis démocratiques et des droits humains dans nos deux pays.

Treize ans après la révolution tunisienne et cinq ans après le Hirak algérien, les libertés fondamentales sont attaquées : révisions constitutionnelles restrictives, lois liberticides, répression des voix dissidentes, dissolution d'organisations de la société civile et emprisonnement arbitraire de centaines de militant·es et défenseur·es des droits humains.

Nous affirmons que la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de réunion pacifique et la liberté syndicale sont des droits inaliénables. Aucune personne ne devrait être détenue pour un post, un slogan, un article, une vidéo, une chanson, une grève, une réunion ou un engagement pacifique.

Nous exprimons notre solidarité entière avec les détenu·es politiques et d'opinion, ainsi qu'avec leurs familles, et dénonçons l'usage de la détention provisoire prolongée, des poursuites infondées et des lois répressives pour réduire au silence les voix critiques.

Nous appelons immédiatement les autorités tunisiennes et algériennes à libérer toutes les personnes détenues pour leur engagement pacifique et à cesser toute criminalisation de l'expression et de l'action citoyenne. Tant que ces détentions arbitraires perdureront et les logiques répressives persisteront, aucune démocratie ne pourra être crédible et aucune confiance entre citoyen·nes et institutions ne pourra s'établir.

Face à cette régression des droits et des libertés, nous appelons les collectifs engagés des deux pays à unir leurs forces, à renforcer la solidarité transnationale et à construire ensemble des actions communes pour défendre les libertés, la dignité et la justice sociale.

Nous, associations et citoyen·ne·s tunisiens·e·s et algériens·e·s signataires, appelons les autorités de nos deux pays à :

1. Libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues pour leur opinion, leur expression ou leur engagement pacifique.
2. Abroger ou réviser les lois répressives qui criminalisent la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.
3. Garantir l'indépendance de la justice et le respect effectif des contre-pouvoirs pour préserver l'État de droit et la démocratie.

Aux organisations de la société civile, aux collectifs et aux citoyen·nes nous appelons à :

1. Renforcer la participation citoyenne, encourager le dialogue et développer le rôle des organisations de la société civile dans les décisions publiques et les mécanismes de consultation.
2. Consolider la coopération et la solidarité transnationale entre collectifs engagés afin de construire des stratégies communes de défense des droits humains.

La liste des organisations Signataires :

1. Alliance Transméditerranéenne des Femmes Algériennes – Algérie
2. Association Beity – Tunisie
3. Association Intersection pour les droits et libertés – Tunisie
4. Association Tunisienne de défense des libertés individuelles (ADLI) – Tunisie
5. Association Tunisienne des femmes démocrates (ATFD) – Tunisie
6. Association Tunisienne pour les droits et les libertés (ADL) – Tunisie
7. Collectif des Familles de disparus en Algérie – Algérie
8. Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT)
9. Comité de sauvegarde de la Ligue algérienne de défense des droits humains – Algérie
10. Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des Deux Rives (FTCR) – Tunisie
11. Fondation pour la promotion des droits – Algérie
12. Libertés Algérie – Algérie
13. Ligue Tunisienne pour la défense des droits de l'Homme (LTDH) – Tunisie
14. Mouvement Ibtykar – Algérie
15. Riposte Internationale – Algérie

La liste des personnalités publiques signataires :

1. Abdelmoumene Khelil, défenseur des droits humains
2. Aissa Rahmoune, avocat à Paris et secrétaire général de la FIDH
3. Aldja Seghir, militante des droits humains
4. Ali Ben Saad, professeur des universités Paris 8
5. Badi Abedelghani, avocat défenseur des droits humains
6. Brahim Belghith, avocat, militant des droits humains
7. Cheima Ben Hmida, militante féministe
8. Hacene Hireche, économiste et enseignant d'universités
9. Hatem Nafti, chercheur, militant des droits humains
10. Iddir Iouanoughene, défenseur des droits humains
11. Kamel Jendoubi, militant des droits humains
12. Lilia Rebai, militante féministe

13. Marie Christine Vergiat, militante des droits humains
14. Mohamed Ben Said, militant des droits humains
15. Mohamed Iouanoughene, journaliste
16. Monia Ben Jémia, militante féministe
17. Mouloud Boumghar, docteur en droit public
18. Mostefa Bouchachi, avocat et ancien président de la LADDH
19. Mourad Allal, militant des droits humains
20. Nacera Dutour, défenseure des droits humains, victime de disparition forcée
21. Neila Zoghlami, militante féministe
22. Raja Chamekh, militante des droits humains
23. Raouf Farrah, chercheur en géopolitique
24. Said Djaffer, journaliste
25. Said Salhi, défenseur des droits humains
26. Wahid Ferchichi, doyen à la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, militant des droits humains
27. Walid Bourouis, militant des droits humains
28. Zaki Hannache, activiste et militant des droits humains

10 décembre : Journée mondiale des droits de l'homme... En Algérie, les libertés sont bafouées et la répression s'intensifie.

SHOAA For Human Rights (<https://shoaa.org/>) – 10 Décembre 2025



SHOAA pour les droits humains marque la Journée des droits de l'homme, célébrée le 10 décembre – une journée qui symbolise la lutte mondiale pour la dignité, la liberté et l'égalité. À cette occasion, l'organisation clôture sa campagne « Libérez les voix de la liberté », lancée du 5 au 10 décembre 2025, afin de mettre en lumière la situation des prisonniers d'opinion en Algérie et d'exiger leur libération inconditionnelle. Cette campagne a constitué un cri de protestation collectif contre la répression croissante qui vise les libertés fondamentales.

La campagne s'est déroulée dans un contexte de grave recul des libertés fondamentales à travers le pays et de poursuites de plus en plus nombreuses visant les militants, les défenseurs des droits humains, les journalistes et les citoyens exerçant leur droit à la liberté d'expression pacifique. Elle visait à dénoncer l'ampleur des injustices infligées aux prisonniers d'opinion et à mettre en lumière les profondes souffrances endurées par leurs familles – un fardeau psychologique, social et économique qui exacerbe la douleur de leur absence.

La campagne a suscité un fort engagement de la part des militants et des défenseurs des droits humains en Algérie et à l'étranger, qui ont soutenu les efforts de SHOAA, contribué à diffuser les témoignages des détenus et exprimé leur solidarité avec les victimes de détention arbitraire. Elle a également bénéficié d'une importante couverture médiatique internationale, qui a mis en lumière la situation des libertés en Algérie et permis de faire entendre la voix des détenus auprès du public mondial.

À l'inverse, les médias algériens ont totalement ignoré la campagne, illustrant la dure réalité du journalisme indépendant et local, soumis à des pressions et des restrictions systématiques qui

l'empêchent de remplir son rôle essentiel de dénonciation des abus et de défense des droits. Ce silence symbolise la censure grandissante qui étouffe le paysage médiatique et restreint la liberté de la presse.

La SHOAA constate également le silence complet des partis politiques, qui n'ont pris aucune position sur les arrestations et les violations subies par les prisonniers d'opinion. Ce silence témoigne d'un désengagement inquiétant de la classe politique face à sa responsabilité éthique de défendre les droits et de protéger les citoyens, accentuant ainsi l'isolement des détenus et de leurs familles.

Malgré cette fermeture interne, la campagne a démontré que la société civile demeure vivante et résiliente, et que la détermination des militants et des défenseurs des droits humains peut encore briser le mur du silence et rouvrir le débat sur l'état des libertés en Algérie. Elle a réaffirmé que la criminalisation de l'expression pacifique constitue une grave violation des droits fondamentaux et des engagements internationaux que l'Algérie s'est engagée à respecter.

À l'occasion de la Journée des droits de l'homme, la SHOAA renouvelle son appel à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers d'opinion, à la fin de toutes les formes de répression visant les militants, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme, à la levée des restrictions imposées à la presse et à l'adoption de véritables réformes juridiques garantissant la protection des libertés et renforçant l'indépendance de la justice.

Cette journée nous rappelle que la liberté est un droit inaliénable, que l'expression n'est pas un crime et qu'aucune voix libre ne devrait jamais être réduite au silence. SHOAA réaffirme son engagement à poursuivre son combat pour une Algérie où la dignité humaine est respectée, les droits sont protégés et où chaque voix réduite au silence est rétablie.

Liberté pour tous les prisonniers d'opinion

Libérez les voix de la liberté

Droits de l'Homme en Algérie : l'écart insoutenable entre discours et pratiques

La radio des sans voix(<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 10/12/2025



Le 10 décembre de chaque année coïncide avec la journée internationale des Droits de l'Homme. Une occasion pour les peuples de faire une halte, de faire le bilan du respect des droits humains dans leur État. En Algérie, c'est surtout le moment de se rappeler que plus de 6 ans après le hirak, la situation des droits humains ne cesse de se dégrader. Que ce soit les libertés publiques, les droits syndicaux ou d'autres droits, les Algériens constatent chaque jour des reculs inquiétants.

Comme pour narguer encore davantage les Algériens, des figures du régime politique se sont adonnés ces dernières heures à des déclarations provocatrices. Ainsi, le ministre du Travail, Abdelhak Saïhi, a assuré que l'Algérie est « sur le point » de mettre fin au chômage ! Peu importe si des millions de citoyens sont sans-emplois, tant pis si d'autres disposent d'emplois précaires ou d'autres n'arrivent pas à vivre dignement de leur travail. Pour sa part, le président du Conseil national des Droits de l'Homme, Abdelmadjid Zaalani, a déclaré que l'Algérie disposait d'une « liberté de presse inexistante en Europe ». Comment ? Le pays laisse travailler des chaînes de télévision sans assise légale ; se gargarise-t-il ! Il a oublié de préciser que si ces chaînes sont tolérées, c'est parce qu'elles participent à la propagande du régime. Puis, comme un malheur ne vient jamais seul, le président du Sénat, Azzouz Naceri, a assuré que l'Algérie respectait « les droits de l'Homme » !

Ces déclarations sont franchement provocatrices. Dire cela alors que des dizaines d'Algériens sont en prison pour leurs opinions, que les médias sont complètement verrouillés, que la moindre prise de position peut mener en prison, que les droits sociaux sont bafoués, est au moins une moquerie, au pire une insulte à l'intelligence des Algériens ! A qui s'adressent ces hérauts d'un

pouvoir qui ne respecte plus rien ? A l'opinion publique nationale qui connaît la réalité ? A l'opinion publique internationale qui ne croit jamais leurs paroles ?

En réalité, les représentants du pouvoir savent très bien que la situation des droits humains en Algérie est catastrophique depuis quelques années. Pour se prémunir contre une éventuelle contestation populaire, éviter de parler des vrais problèmes des populations, le système algérien a tout verrouillé ; tout se passe à huis-clos ! Puis, contrairement aux pouvoirs précédents, celui de Mr Tebboune ne met même plus les formes. Pour arrêter les journalistes, il leur applique le Code pénal au lieu du code de l'Information qui ne prévoit pas de peines privatives des libertés.

Pour verrouiller les médias, ses subordonnés se chargent d'appeler et menacer journalistes et responsables. Pour interpeller les activistes et autres militants, il suffit de les traiter de terroristes. C'est cela la réalité ; un pays devenu une prison à ciel ouvert. Le reste n'est que de la mauvaise littérature dont le but est de se faire bonne conscience !

Essaïd W

Journée des droits de l'homme : Ces mères de disparu(e)s qui tiennent tête au silence d'État

La radio des sans voix(<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 10/12/2025



Ce mardi 10 décembre à Alger, devant le siège du Conseil national des droits de l'homme, une dizaine de femmes en hijab et un homme se tiennent côte à côté sur le parvis. Dans leurs mains, des cadres contenant des photos de visages disparus. Trente ans après la décennie noire, le dossier algérien des disparitions forcées refuse de se refermer et s'impose désormais dans les arènes internationales de la lutte contre l'impunité.

Le décor est sobre. Un bâtiment administratif avec ses inscriptions bilingues en arrière-plan, quelques arbres, le pavage d'une place publique. Un véhicule de police stationné un peu plus loin. Et ce groupe, immobile, qui pose avec une détermination visible. Chacune tient fermement le portrait encadré d'un proche disparu. Certaines brandissent aussi des documents administratifs. Pas de banderoles, pas de slogans criés. Juste ces visages en noir et blanc, exhibés comme des preuves vivantes d'une absence qui refuse de se taire.

Derrière ces photos, il y a une histoire que l'État algérien a tenté d'effacer. Celle de la décennie noire, ce conflit sanglant qui a déchiré le pays entre 1992 et 2000, après l'interruption du processus électoral remporté par le FIS et l'instauration de l'état d'urgence. Entre 150 000 et 200 000 morts, selon les estimations. Et des milliers de disparus, engloutis dans le néant bureaucratique et sécuritaire.

Les chiffres restent disputés, et c'est déjà un problème en soi. L'État reconnaît environ 6 000 disparus. Les organisations de familles et les ONG avancent plutôt 17 000 à 20 000 personnes. Cette bataille des chiffres traduit le refus de l'appareil d'État de regarder en face l'ampleur du phénomène. Le CFDA a documenté les pics de disparitions entre 1994 et 1997, avec parfois plus

de 150 cas par mois rien qu'à l'échelle nationale, concentrés principalement dans la région d'Alger. Des arrestations par les forces de sécurité, des rafles de quartiers entiers, des enlèvements lors de contrôles routiers ou à domicile. Sans information aux familles. Sans reconnaissance officielle de la détention. Des hommes happés dans un trou noir.

Une partie de ces disparitions est attribuée aux groupes armés islamistes, qui ont aussi enlevé des civils accusés de collaboration avec l'État. Mais l'essentiel du dossier porte sur les disparitions imputables à l'appareil sécuritaire, dans le cadre d'une stratégie anti-terroriste où la disparition forcée est devenue un outil de contrôle. Cette pratique s'inscrit d'ailleurs dans une histoire plus longue, celle de la guerre d'indépendance, où des milliers d'Algériens ont été arrêtés, torturés et "disparus" par l'armée française dans le cadre de la doctrine de la guerre révolutionnaire. Cette matrice coloniale de la contre-insurrection, exportée ensuite vers l'Amérique latine, a laissé des traces. Les familles et les chercheurs parlent aujourd'hui d'un "crime d'État systémique", pas d'abus isolés.

Et puis est venue la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Adoptée par référendum en 2005, mise en œuvre par l'ordonnance 06-01 de 2006, elle constitue le cadre officiel de sortie de conflit choisi par les autorités. Sur le papier, une main tendue vers la réconciliation. Dans les faits, un verrou juridique qui ferme toute possibilité d'enquête sur les responsables de disparitions forcées. Le texte organise l'amnistie pour la plupart des acteurs des violences, interdit de "porter atteinte aux institutions" en remettant en cause la conduite de l'État pendant la tragédie nationale, et criminalise de fait la parole critique.

Pour les familles, la Charte offre des indemnisations, certes, mais conditionnées à la délivrance d'un jugement de décès. Autrement dit : acceptez que votre proche soit mort, prenez l'argent, et taisez-vous. Aucune recherche préalable de la vérité sur le sort des disparus. Aucune reconnaissance des responsabilités. Les ONG qualifient ce dispositif de "déni de justice" et de "légitimation de l'impunité". Difficile de leur donner tort. La réparation financière sans vérité, c'est une insulte déguisée en politique publique.

Depuis 2005, l'État considère le dossier comme "clos". Les familles, elles, n'ont jamais fermé le leur. Et face à l'impossibilité d'obtenir justice en Algérie, elles ont basculé leur combat vers les instances internationales. C'est là que le Collectif des familles de disparu.e.s en Algérie (CFDA) a construit, patiemment, une stratégie de contournement du verrou politique national.

Les familles de disparus portent leur combat de Genève à Bogotá

En janvier 2025, Genève a accueilli le premier World Congress on Enforced Disappearances. Plus de 300 participants venus de dizaines de pays, des victimes, des experts, des représentants d'États et d'ONG, réunis pour faire le point sur l'application de la Convention internationale contre les disparitions forcées. Co-organisé par l'Initiative pour la Convention (CEDI), la Commission internationale de juristes, le Groupe de travail des Nations unies et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ce rendez-vous visait à pousser les États vers des engagements concrets : criminaliser nationalement les disparitions, améliorer l'accès des familles aux recours, garantir leur participation aux politiques publiques.

Le dossier algérien y a été présenté comme l'une des situations emblématiques suivies par les mécanismes onusiens. Le CFDA a rappelé une anomalie persistante : l'Algérie a ratifié la Convention en 2007, mais aucun mécanisme national effectif n'a été mis en place pour rechercher les victimes, établir les responsabilités ou garantir le droit à la vérité. La Charte de 2005 bloque tout.

Quelques mois plus tard, fin octobre 2025, c'est à Bogotá que le CFDA a pris la parole. Le 42e congrès mondial de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), consacré cette année à la construction de la paix et à la défense des libertés publiques, a réuni des organisations venues d'Argentine, du Liban, du Sri Lanka et du Maroc. Des représentantes algériennes ont participé aux ateliers sur la lutte contre l'impunité, la documentation des violations et la protection des défenseurs.

À Bogotá, les représentantes du CFDA ont pointé le décalage béant entre les engagements internationaux de l'Algérie et la réalité sur le terrain. Pas de base de données centralisée des disparus, pas de politique publique de vérité, pas de reconnaissance de la responsabilité de l'État. Le tabou politique autour des disparitions reste entier, tout étant renvoyé au narratif officiel de la "réconciliation". Le Comité onusien chargé du suivi de la Convention déplore régulièrement l'absence de coopération substantielle des autorités algériennes.

Ces deux rendez-vous internationaux, Genève et Bogotá, illustrent la stratégie construite par le CFDA depuis sa création. Face au verrou politique interne, le collectif a investi les arènes onusiennes. En portant des communications individuelles devant les comités spécialisés, l'association a obtenu plusieurs décisions condamnant l'Algérie pour violation du droit à la vie, à la liberté et au recours effectif. Ces victoires juridiques créent une jurisprudence qui pèse dans le temps et inscrit la responsabilité algérienne dans les archives internationales.

Le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (WGEID) examine régulièrement des cas algériens. Entre mai et septembre 2025, ce mécanisme a traité plus de 400 dossiers dans 41 pays, confirmant que le phénomène reste d'actualité à l'échelle mondiale. Le Comité des disparitions forcées (CED), qui supervise l'application de la Convention, tient par ailleurs des sessions régulières où les ONG algériennes interpellent sur l'absence de volonté politique de résoudre le dossier.

En partageant son expérience avec des associations d'Argentine, de Colombie ou du Liban, le CFDA inscrit la cause algérienne dans une grammaire globale de justice transitionnelle : droit à la vérité, devoir de mémoire, refus des amnisties générales. Ces alliances offrent aussi au collectif une protection relative et une capacité accrue de pression sur les autorités. La médiatisation du cas algérien par des réseaux comme la FIDH empêche la clôture définitive du dossier et maintient la pression, même à bas bruit.

Ce 10 décembre devant le CNDH, les femmes qui tiennent les photos de leurs proches disparus savent que la bataille sera longue. Elles savent aussi que l'État algérien a tout verrouillé juridiquement pour que la vérité ne sorte jamais. Mais de Genève à Bogotá, leur combat s'est mondialisé. Et tant qu'il n'y aura pas de vérité, elles continueront de se tenir là, sur ce parvis, avec ces visages qui refusent l'oubli. Parce qu'au fond, c'est ça qui dérange le plus le pouvoir : des mères qui ne lâchent rien.

Amine B.

#FreeGleizes : la mère de Christophe Gleizes, Sylvie Godard, a transmis au président Tebboune une demande de grâce pour son fils

Reporters sans Frontières(<https://rsf.org/fr/>)- 15/12/2025



Dans une lettre transmise au président de la République d'Algérie, la mère de Christophe Gleizes, Sylvie Godard, a demandé la grâce pour son fils, journaliste français, collaborateur régulier pour le groupe So Press, actuellement détenu dans le pays. Reporters Sans Frontières (RSF) soutient cette démarche afin qu'il puisse recouvrer la liberté après plus de 18 mois de restrictions, dont cinq mois et demi d'emprisonnement.

Après avoir été arrêté en mai 2024, placé sous contrôle judiciaire, puis condamné en juin 2025, à sept ans de prison ferme -une peine confirmée en appel le 3 décembre dernier, le journaliste indépendant, collaborateur régulier de So Foot et Society (groupe So Press), reconnu pour son intégrité et son professionnalisme, doit pouvoir rentrer en France et retrouver ses proches. C'est le sens de la demande de grâce formulée par la mère de Christophe Gleizes "avec gravité et une profonde émotion" au président algérien Abdelmadjid Tebboune en date du 10 décembre 2025.

"La confirmation de la condamnation de mon fils à sept années de prison ferme a été, pour lui comme pour moi et sa famille, un choc immense. Cette sentence nous est incompréhensible au regard des faits et du parcours de journaliste sportif de Christophe, mû par le désir et la passion de raconter le football. Mon fils n'a cessé, à travers ses écrits, de faire preuve de respect et d'admiration pour le peuple algérien et son football. C'est pourquoi, avec gravité et émotion, j'ai sollicité la clémence à son égard auprès du président algérien, afin qu'il puisse retrouver sa liberté et sa famille. Sa grand-mère, ma propre maman, âgée de 102 ans, aimeraient tant être certaine de pouvoir le revoir prochainement. Nous appelons le président Tebboune à faire un geste d'humanité."

**Sylvie Godard,
Mère de Christophe Gleizes**

“RSF soutient la demande de grâce de Christophe Gleizes afin de mettre fin à une grave injustice. Nous saluons la détermination de Christophe Gleizes, ainsi que la mobilisation de toutes celles et ceux qui se sont engagés pour sa libération. Nous appelons désormais les autorités algériennes à prendre rapidement la seule décision possible dans ce dossier : libérer Christophe et lui permettre de retrouver les siens le plus rapidement possible. Le temps judiciaire est désormais achevé, tout doit être fait pour trouver une issue humaine à cette situation douloureuse.

**Thibaut Bruttin
Directeur général de RSF**

“En accord avec la famille et après en avoir discuté longuement avec Christophe Gleizes, mon confrère Amrouche Bakouri et moi-même avons inscrit un pourvoi en cassation au greffe de la prison de Tizi Ouzou en complément de la demande de grâce. Le recours en cassation lui permet de bénéficier de visites régulières de mon confrère algérien et Christophe peut également demander sa mise en liberté à la Cour Suprême. Dans le cadre du recours en grâce, sa demande de mise en liberté peut aussi être accompagnée d'une demande d'aménagement de sa peine. Il est aussi très important, psychologiquement, pour Christophe, de contester toute culpabilité car, comme il l'a dit à la Cour, il n'a fait que son métier et n'a, en aucune façon, enfreint la déontologie journalistique. Nous voulons mettre toutes les chances du côté de Christophe Gleizes dans la suite de son combat pour sa liberté. Nous sommes pleinement engagés aux côtés du comité de soutien coordonné par RSF.

**Emmanuel Daoud,
avocat français de Christophe Gleizes**

Journaliste français indépendant, collaborateur des magazines So Foot et Society, Christophe Gleizes s'est rendu en Algérie en mai 2024 pour effectuer un reportage sur les heures de gloire, dans les années 1980, du club local, la Jeunesse sportive de Kabylie (JSK). Alors que ce passionné de football et de sport en général n'exerçait que son métier, il a été condamné, le 29 juin dernier, à sept ans de prison ferme pour “apologie du terrorisme” et “possession de publications dans un but de propagande nuisant à l'intérêt national”. Une peine réitérée en appel le 3 décembre dernier.

Chronologie :

28 mai 2024 : Arrestation de Christophe Gleizes à Tizi Ouzou (Algérie) alors qu'il couvrait un reportage sur le club JS Kabylie (JSK). Il est placé sous contrôle judiciaire.

29 juin 2025 : condamnation du journaliste français spécialiste de football Christophe Gleizes à sept années de prison ferme avec mandat de dépôt pour “apologie du terrorisme” et “possession de publications dans un but de propagande nuisant à l’intérêt national”.

30 juin 2025 : lancement d’une pétition par RSF pour appeler à la libération de Christophe Gleizes. Elle recueille à ce jour plus de 25 000 signatures.

16 juillet 2025 : une centaine de personnalités publiques soutiennent l’appel à la libération du journaliste Christophe Gleizes, injustement condamné à sept ans de prison en Algérie.

24 juillet 2025 : Lors du passage du Tour de France, une banderole géante appelant à la libération de Christophe Gleizes est déployée. L’objectif : transformer l’un des événements sportifs les plus médiatisés de l’année en tribune pour la liberté de la presse.

Août 2025: manifestations multiples au festival d’Avignon, au festival international de journalisme du Monde à Couthures sur Garonne ou encore au festival Rock-en-Seine.

29 août 2025 : une première bâche géante en soutien au journaliste Christophe Gleizes déployée sur le fronton de la mairie d’Agen, sa ville de naissance.

29 septembre 2025 : Pour appeler, à l’occasion du troisième mois de détention du journaliste sportif Christophe Gleizes en Algérie, à sa libération, 16 écoles de journalisme françaises se mobilisent conjointement. RSF salue cette initiative et renouvelle également son appel à la libération du professionnel de l’information, spécialiste de football.

20 novembre 2025 : neuf clubs de football de Ligue 1 mobilisés pour la libération de Christophe Gleizes détenu en Algérie.

29 novembre 2025 : près de 30 personnalités unissent leurs voix pour appeler à la libération du journaliste français enfermé en Algérie.

3 décembre 2025 : procès en appel de Christophe Gleizes à la cour d’appel de Tizi Ouzou qui a confirmé la peine à 7 ans de prison du journaliste.

10 décembre 2025 : demande de grâce de la mère de Christophe adressée au président de la république d’Algérie.

11 décembre 2025 : pourvoi en cassation déposé par ses avocats français et algérien au nom de Christophe Gleizes.

Béjaïa : le militant Lyes Touati placé sous mandat de dépôt

La radio des sans voix(<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 16/12/2025



L'activiste politique et membre du Parti des travailleurs socialistes, Lyes Touati, a été placé sous mandat de dépôt ce mardi 16 décembre 2025, à l'issue de sa présentation devant la justice. Son interpellation est intervenue deux jours plus tôt, dimanche, à Aokas, dans la wilaya de Béjaïa. Selon les informations disponibles, Lyes Touati a été arrêté par la police à son domicile, qui a également fait l'objet d'une perquisition. Cette intervention fait suite à la publication, sur les réseaux sociaux, d'un commentaire à caractère satirique accompagnant une photo de la députée européenne Rima Hassan, membre du parti La France insoumise, aux côtés de Jean-Luc Mélenchon, ce dernier apparaissant vêtu d'un habit traditionnel kabyle.



D'après des proches de l'activiste, le contenu du post visait essentiellement à critiquer Ferhat Mehenni, leader du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK), ainsi que les positions de ce mouvement. Toutefois, les autorités judiciaires auraient retenu une lecture jugée

“offensante” ou “ambiguë” de la publication, allant jusqu’à considérer qu’elle pourrait traduire une forme de proximité avec une organisation classée terroriste en Algérie.

Une qualification que contestent fermement les soutiens de Lyes Touati. Ceux-ci rappellent que l’intéressé s’est, à de multiples reprises, exprimé publiquement contre le MAK et ses orientations, et que ses prises de position sont connues pour être en opposition frontale avec les thèses séparatistes.

Dans une réaction publiée sur les réseaux sociaux, le militant des droits humains Samir Larabi a qualifié l’arrestation de Lyes Touati d’“arbitraire et incompréhensible”. Il affirme que l’accusation de proximité avec le MAK est “grave, infondée et contraire aux positions politiques clairement établies” du militant. Selon lui, une telle interprétation porte atteinte à la crédibilité des institutions chargées de l’application de la loi.

Au moment où nous mettons en ligne, aucune communication officielle détaillée n’a été rendue publique par les autorités judiciaires sur les chefs d’inculpation précis ni sur le déroulement de la procédure. L’affaire intervient dans un contexte marqué par une sensibilité accrue des autorités aux contenus diffusés sur les réseaux sociaux, notamment lorsqu’ils touchent à des questions politiques ou identitaires.

Amine B.

Algérie : Abdelmadjid Tebboune gracie l'historien Mohamed Amine Belghit

Jeune Afrique (<https://www.jeuneafrique.com/>) – Le 16 Décembre 2025

Le président algérien a gracié lundi cet historien rompu aux polémiques et accusé d'avoir remis en cause l'identité amazighe, condamné en octobre à trois ans de prison ferme.



Le président algérien Abdelmadjid Tebboune lors du sommet du G7 à Savelletri, en Italie, le 14 juin 2024. © Ludovic MARIN / AFP

« Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé aujourd'hui un décret présidentiel accordant la grâce totale pour le reste de la peine à la personne condamnée définitivement, dénommée Mohamed Amine Belghit », a indiqué la présidence algérienne lundi 15 décembre.

Le 7 octobre, la Cour d'appel d'Alger avait condamné cet historien à cinq ans de prison dont trois ans ferme et deux ans avec sursis, pour « atteinte à l'unité nationale » et « incitation à la haine raciale ». Mohamed Amine Belghit avait été condamné une première fois le 3 juillet à cinq ans de prison ferme, après avoir déclaré sur une télévision arabe que l'identité amazighe (ou berbère) était une « création franco-sioniste ».

Habitué des polémiques

Mohamed Amine Belghit avait été écroué le 3 mai dernier après la diffusion, sur les réseaux sociaux, d'une interview accordée à la chaîne émiratie Sky News Arabia, dans laquelle il affirmait que « la langue amazighe [était] un projet idéologique de création franco-sioniste ». Ses propos avaient provoqué une vague d'indignation en Algérie, où le tamazight a été reconnu comme langue officielle en 2016.

L'universitaire, se présentant comme un spécialiste du Maghreb, suscite régulièrement des polémiques pour ses propos hostiles à l'identité amazighe et des positions révisionnistes sur l'identité algérienne.

Par Jeune Afrique

L'association SHOAA met en garde : le projet de loi visant à déchoir les Algériens de leur nationalité est un outil pour faire taire les voix et saper le sentiment d'appartenance nationale.

SHOAA For Human Rights (<https://shoaa.org/>) – 18 Décembre 2025



L'organisation SHOAA suit avec une profonde inquiétude le projet de modification de la loi algérienne sur la nationalité, actuellement en débat et qui sera examiné par l'Assemblée nationale populaire les 20 et 21 décembre 2025.

Ce projet comprend des dispositions relatives à la déchéance de nationalité. SHOAA considère qu'il ouvre la voie à une grave atteinte au droit des Algériens à leur nationalité d'origine, en se fondant sur des notions vagues telles que « atteinte aux intérêts de l'État » ou « unité nationale ». Il constitue donc une menace directe pour les droits civiques et, simultanément, inscrit une dangereuse dérive législative visant à faire de la déchéance de nationalité un instrument de répression et de répression des voix dissidentes, au lieu de la maintenir comme une mesure exceptionnelle assortie de garanties strictes protégeant les droits et libertés.

L'organisation SHOAA souligne que ce texte ne peut être dissocié du contexte politique et judiciaire actuel, marqué par une expansion alarmante du recours aux lois répressives, notamment à l'article 87 bis du Code pénal, pour criminaliser la liberté d'expression et l'activité politique pacifique, en particulier contre les critiques et les opposants, et notamment ceux qui vivent à l'étranger.

L'Association des Algériens de l'étranger (SHOAA) constate que le projet de loi, en ciblant des actes commis hors du territoire national, vise spécifiquement les Algériens résidant à l'étranger. Ces derniers constituent aujourd'hui le groupe le plus actif dans l'exercice du droit de critiquer les autorités, du fait de leur relative éloignement des arrestations et des emprisonnements, malgré les nombreuses poursuites et les lourdes condamnations par contumace dont beaucoup sont

victimes. L’Organisation met en garde contre le fait que le recours à la déchéance de nationalité dans ce contexte représente une mesure de représailles visant à museler l’un des derniers espaces de liberté d’expression, hors de portée de la répression étatique, et à rompre le lien juridique entre le citoyen et sa patrie.

L’organisation SHOAA met en garde contre ce projet de loi qui transforme la nationalité, droit fondamental et inhérent, en un instrument de pression et de coercition politique, fondé sur la loyauté envers le pouvoir en place plutôt que sur l’appartenance à la nation. Elle affirme que la privation de nationalité sur la base d’une opinion ou d’une position politique constitue une privation arbitraire, en violation de la Constitution algérienne et des obligations internationales de l’État, notamment l’article 15 de la Déclaration universelle des droits de l’homme et les articles 19 et 24 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

L’organisation SHOAA appelle les membres de l’Assemblée nationale populaire, les partis politiques, les organisations de la société civile et tous les acteurs politiques et de défense des droits humains à assumer leurs responsabilités constitutionnelles et morales et à rejeter ce projet de loi, compte tenu des risques graves qu’il fait peser sur la liberté d’expression et le principe d’égalité des citoyens. Elle alerte également l’opinion publique internationale et les organes des Nations Unies sur la gravité de cette orientation législative et les menaces qu’elle fait courir aux droits et libertés fondamentaux.

L’organisation SHOAA exige le retrait immédiat du projet d’amendement à la loi algérienne sur la nationalité, l’exclusion complète de la nationalité par origine de toute mesure punitive ou liée à la sécurité, et la fin de l’extension des dispositions légales répressives – en particulier l’article 87 bis du Code pénal – contre les critiques pacifiques, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du pays.

En conclusion, la SHOAA affirme que faire taire les voix ne protège pas les nations, que l’appartenance nationale ne peut être imposée par la punition et que la véritable stabilité ne peut être atteinte que par le respect des droits et des libertés, et non par leur érosion.

RCD : Atmane Mazouz plaide pour une « amnistie globale des détenus d'opinion et du Hirak »

Inter-lignes (<https://interlignes.dz/>) – Le 19 Décembre 2025



© DR / *Le président du RCD, lors de la session ordinaire du conseil national, tenu vendredi 19 décembre 2025, à Nadi El Moudjahid (Alger)*

« Nous sommes face à des libertés étouffées et des détenus d'opinion qui encombrent les cellules et là une ligne rouge est franchie. Nous devons le dire avec force : les libertés fondamentales sont en net recul. Liberté d'expression, liberté de la presse, liberté d'organisation, liberté de manifestation... toutes sont méthodiquement restreintes », dénonce-t-il.

S'exprimant à l'ouverture, ce vendredi à Alger, de la session ordinaire du conseil national de sa formation, il affirme que « la prison est redevenue un instrument de gestion politique ». « Des citoyens sont emprisonnés pour une publication, une opinion, une parole libre. Des militants, des journalistes, des universitaires, des activistes associatifs paient le prix fort de leur engagement pacifique », déclare-t-il.

Le RCD, selon lui, « réaffirme sa demande de libération de tous les détenus d'opinion, sans distinction, sans calcul, sans marchandise ». « Et là, je joins ma voix aux différentes voix appelant à une amnistie globale des détenus d'opinion et du Hirak. Et nous voulons insister ici également, avec gravité et responsabilité, sur le cas des détenus de Larbaa Nath Irathen.

Leur incarcération prolongée, dans des conditions injustes, constitue une blessure ouverte pour la Kabylie et pour l'ensemble du pays. Ce dossier est emblématique d'une justice instrumentalisée, d'un acharnement politique et d'une volonté de faire payer collectivement une région pour son engagement démocratique », condamne-t-il.

Le leader du RCD réaffirme, dans la foulée, que « la Kabylie n'est pas un problème sécuritaire. Elle est une richesse nationale ».

« L’Emblème Amazigh n’est pas une rupture »

Atmane Mazouz répond également aux attaques ciblant le RCD concernant la présence de l’emblème Amazigh dans ces réunions. « Je vois des attaques, par-ci par-là, au sujet de la présence de ces deux drapeaux que nous n’avons jamais reniés. D’autres préfèrent exhiber des symboles ou des emblèmes étrangers à nos luttes et à notre histoire. Nous, nous n’avons jamais porté un drapeau comme un accessoire », rétorque-t-il.

Il souligne, dans ce sens, qu’un « drapeau n’est ni un décor, ni un signe de circonstance, encore moins un instrument de provocation ou de repli. Il est une mémoire levée, une promesse collective, un serment de fidélité aux combats passés, présents et à venir ».

« Le drapeau algérien est le fruit d’un sacrifice commun. Il est né dans la douleur de la colonisation, trempé dans le sang des martyrs, hissé par des femmes et des hommes venus de toutes les régions, de toutes les cultures et de toutes les langues de ce pays. Il ne représente pas une identité contre une autre, mais l’aboutissement d’une lutte partagée pour la liberté, la dignité et la souveraineté du peuple algérien », explique-t-il.

Et d’ajouter : « L’emblème amazigh, lui, n’est pas une rupture. Il est une racine. Il rappelle que cette terre a une profondeur historique, culturelle et humaine plurimillénaire. Il dit que l’Algérie ne s’est pas inventée en 1962, mais qu’elle s’est réveillée à elle-même après une longue nuit coloniale. Cet emblème n’exclut pas, il relie ; il n’oppose pas, il complète. Il affirme que l’amazighité est une composante constitutive de l’identité nationale, partagée par les Chaouis des Aurès, les Kabyles, les Touaregs du Sud, les Chenouis, les Mozabites, les habitants du Hoggar, du Gourara, du Touat, de l’Atlas saharien et bien au-delà ».

Évoquant la dernière démarche de Ferhat M’henni et de son mouvement, le MAK, Atmane Mazouz n’est pas allé par le dos de la cuillère pour rejeter « ce projet de sécession ». Le RCD rejette fermement toute démarche unilatérale, régionale ou aventureuse visant à fragmenter le pays. Non seulement parce qu’elle est politiquement irresponsable, mais surtout parce qu’elle est objectivement contre-productive. Les projets sécessionnistes, loin de libérer les peuples, nourrissent les régimes autoritaires. Ils leur offrent l’ennemi idéal, le prétexte sécuritaire, l’argument pour étouffer les libertés, criminaliser les revendications légitimes et détourner l’attention des véritables causes de la crise nationale ».

Dans la foulée, il pointe aussi la responsabilité du pouvoir qui nourrit, selon lui, les « extrémisme » en refusant, « obstinément la démocratie, empêchant l’expression politique pacifique, manipulant la mémoire, instrumentalisant l’identité et criminalisant toute contestation, et fabriquant lui-même les conditions de la radicalisation ».

Par ailleurs, le RCD a décidé à l’issue des travaux de son conseil de national de participer aux prochaines élections législatives et locale, prévue en 2026.

Melissa NAIT ALI

Louisa Hanoune plaide pour une « année de détente » politique

Le Matin d'algérie (<https://lematindalgerie.com/>) - 20/12/2025



À l'approche d'échéances politiques déterminantes, la secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune, appelle à une détente politique fondée sur une amnistie générale des prisonniers d'opinion.

Dans une intervention devant les militants du bureau Alger de son parti, elle articule revendications démocratiques, défense de la souveraineté nationale et participation électorale, esquissant une sortie de crise par l'apaisement et le jeu institutionnel.

La secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune, a appelé à une approche plus clémence et à une détente politique face à des dossiers judiciaires qu'elle juge sensibles, lors d'une allocution devant les militants du bureau de wilaya d'Alger de son parti.

Évoquant le dossier des condamnés à mort dans l'affaire du lynchage à mort de Djamel Bensmail à Larbaâ Nath Irathen, survenu à l'été 2021, elle a souligné que plusieurs personnes avaient été arrêtées, jugées et lourdement condamnées, certaines à la peine capitale, y compris, selon elle, des individus interpellés pour leur simple présence sur les lieux des faits.

Louisa Hanoune a également plaidé pour la libération de Chérif Mellal, ancien président de la JS Kabylie, estimant son incarcération injustifiée. Elle a affirmé qu'aucun crime économique ne pouvait lui être reproché et qu'il n'existe aucun lien entre lui et le Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK).

La cheffe du PT a enfin demandé l'élargissement de l'ancien secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi Saïd, pour des raisons humanitaires, invoquant son âge avancé et son état de santé.

L'amnistie comme socle du « climat de confiance »

Intervenant dans un contexte marqué par une crispation persistante de l'espace politique, Louisa Hanoune a appelé à faire de l'année 2026 une « année de détente nationale ». Selon elle, la consolidation du front intérieur ne peut se faire sans un geste politique fort en direction des détenus poursuivis pour leurs opinions ou leurs engagements.

La leader du PT plaide ainsi pour une « amnésie générale », destinée à clore les séquences de tension accumulées ces dernières années. Cette mesure, adressée directement aux plus hautes autorités de l'État, vise à restaurer un climat de confiance entre institutions et société, condition jugée indispensable à la crédibilité du processus politique à venir.

Dans cette perspective, elle a également réitéré ses appels à la levée des restrictions pesant sur les libertés syndicales et médiatiques, estimant que l'apaisement ne saurait être uniquement juridique, mais doit s'inscrire dans une ouverture démocratique réelle.

Le choix du terrain électoral

Malgré ses critiques du contexte politique actuel, Louisa Hanoune a confirmé la participation du Parti des Travailleurs aux prochaines échéances législatives. Un choix assumé, présenté comme un pari sur le changement par les urnes plutôt que par la rupture.

Pour le PT, ces élections constituent un moment « charnière », à la fois pour peser sur les orientations économiques et sociales, et pour renforcer la légitimité des institutions face aux pressions internes et externes. La participation électorale est ainsi conçue comme un prolongement du combat pour la souveraineté, et non comme une caution au statu quo.

Souveraineté nationale et front intérieur

Ce plaidoyer pour l'apaisement s'inscrit dans un discours plus large sur la protection de l'intégrité nationale. Réagissant aux tensions liées aux mouvances séparatistes et aux appels à l'ingérence étrangère, Louisa Hanoune a minimisé leur portée réelle, tout en mettant en garde contre les effets contre-productifs d'une approche exclusivement sécuritaire. Une rhétorique ancienne, chère à Louisa Hanoune depuis les années 1990, années depuis lesquelles elle tient le parti d'une main de fer.

Selon l'inamovible patronne du PT, la meilleure protection contre les tentatives de déstabilisation réside dans le règlement des problèmes internes, l'élargissement des libertés et la réconciliation entre l'État et la société. « L'immunité du pays se construit politiquement », a-t-elle insisté, liant explicitement souveraineté et démocratie.

Une lecture critique des dynamiques régionales

Sur le plan géopolitique et économique, la secrétaire générale du PT a parallèlement durci son discours à l’égard de certaines puissances étrangères, notamment les Émirats arabes unis. Elle a appelé à une révision radicale des partenariats économiques jugés sensibles, estimant que certaines présences étrangères dans les infrastructures stratégiques constituent un risque pour la souveraineté nationale.

Ce positionnement s’inscrit dans une vision cohérente : la défense de l’indépendance économique et politique de l’Algérie va de pair, selon elle, avec la consolidation du front intérieur par l’apaisement et la justice politique. Un front largement fragmenté par le pouvoir autoritaire que Louisa Hanoune justement ne critique point. Bien au contraire, n’a-t-elle pas cautionné les 20 ans de règne de Bouteflika et sa clique ? Comme actuellement, après l’intermède du Hirak/Tanekra, son discours est devenu naturellement « compréhensif » avec le pouvoir.

Samia Naït Iqbal

Algérie : trois militant(e)s face à la justice après 17 mois de détention provisoire

La radio des sans voix(<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 21/12/2025



Arrêtés en juillet 2024, Tahar Achiche, MiraMoknache et Rafik Belayal comparaissent le 25 décembre devant le tribunal criminel de Dar El Beïda. Dix-sept mois de détention provisoire à Koléa pour trois militants qui incarnent la répression des opposants en Algérie.

Cela fait un an et demi que trois militants kabyle patientent derrière les barreaux de la prison de Koléa, près d'Alger. Tahar Achiche, Mira Moknache et Rafik Belayal, arrêtés lors d'une vague de répression en juillet 2024, seront enfin jugés le 25 décembre devant le tribunal criminel de Dar El Beïda. Leur longue détention provisoire illustre une pratique devenue courante en Algérie contre les opposants politiques.

Les accusations sont lourdes : atteinte à l'unité nationale et apologie du terrorisme, sur la base de l'article 87 bis du code pénal algérien. Des chefs d'inculpation que les organisations de défense des droits humains dénoncent comme des instruments de répression visant à faire taire les voix critiques. Pour les avocats de la défense, ces dossiers sont montés de toutes pièces, sans véritable fondement.

Une répression ciblée en Kabylie

L'affaire remonte aux 8 et 10 juillet 2024. Mira Moknache, universitaire à Béjaïa et figure du Hirak, est interpellée la première à son domicile d'El-Kseur. Deux jours plus tard, dans la nuit, un groupe d'amis et militants, dont Rafik Belayal et Tahar Achiche, est surpris par une irruption policière dans une maison à Tichy. Les arrestations s'enchaînent : en tout, une quinzaine de personnes sont embarquées.

Après plusieurs jours de garde à vue au commissariat central de Béjaïa, les militants sont transférés à Alger pour être présentés devant le pôle judiciaire spécialisé de Sidi M'hamed, qui

traite les affaires de terrorisme. Certains sont placés sous contrôle judiciaire, d'autres, dont le trio Achiche-Moknache-Belayal, sous mandat de dépôt.

Pour Mira Moknache, ce n'est pas la première fois qu'elle est dans le collimateur de la justice. Cette fille d'ancien maquisard avait déjà été condamnée en 2021 à deux ans de prison ferme pour "atteinte à l'unité nationale", après avoir participé à des manifestations et dénoncé publiquement les incendies de forêt en Kabylie. En mars 2024, elle écope de six mois avec sursis pour participation à des rassemblements. Depuis, elle cumule les dossiers judiciaires : une affaire à Oran, une autre à Amizour, et maintenant celle qui la maintient à Koléa.

Un parcours judiciaire fait d'allers-retours

Le dossier de ces trois militants a déjà fait plusieurs fois le tour des tribunaux algériens. En septembre 2022, la chambre d'accusation de la cour d'Oran les renvoie devant le tribunal criminel. Le procès est programmé en décembre 2022, puis reporté au premier trimestre 2023. Après des mois d'attente supplémentaire, l'audience est finalement fixée au 25 décembre 2025 devant le tribunal criminel de Dar El Beïda.

En détention, les trois militants ont rejoint les actions de protestation collectives. Avec d'autres détenus d'opinion de Koléa, ils ont participé à des grèves de la faim pour dénoncer leurs conditions de détention et l'absence de jugement. Ces mouvements, relayés par les médias alternatifs et les organisations de défense des droits humains, n'ont pour l'instant pas fait bouger les lignes.

L'ONG Shoaa, qui suit de près le dossier de Mira Moknache, souligne que la militante n'a "ni incité à la violence, ni menacé l'ordre public". Pour l'organisation, sa détention vise bien au-delà de sa personne : elle constituerait un avertissement adressé à tous ceux qui osent s'exprimer publiquement en Kabylie.

Une pratique systématique

Selon les listes non exhaustives qui circulent sur les réseaux sociaux et dans les cercles militants, près de 250 personnes seraient actuellement détenues en Algérie pour "délit d'opinion". Beaucoup d'entre elles sont placées en détention provisoire pendant des mois, voire des années, sans être jugées.

Cette pratique, dénoncée par les organisations internationales de défense des droits humains, permet de neutraliser les opposants sans avoir à prouver leur culpabilité devant un tribunal. Les

autorités algériennes, de leur côté, affirment lutter contre le terrorisme et défendre l'unité nationale face aux mouvements séparatistes.

Le contraste est saisissant entre ces longues détentions et les grâces présidentielles sporadiques dont bénéficient certains détenus. Récemment, l'écrivain Boualem Sansal, condamné à cinq ans de prison pour des déclarations controversées sur les frontières algériennes, a été gracié après seulement quelques mois de détention, suite à une intervention diplomatique allemande.

Pour Tahar Achiche, Mira Moknache et Rafik Belayal, le procès du 25 décembre pourrait marquer la fin d'un long calvaire judiciaire ou, au contraire, prolonger leur détention. Leurs proches et leurs avocats espèrent une relaxe, estimant que les charges retenues contre eux relèvent davantage de la répression politique que de faits délictueux avérés. En attendant, la fatigue physique et psychologique s'accumule dans les cellules de Koléa.

Amine B.

La militante amazighe Kamira Naït Sid de nouveau devant le juge

Le Matin d'algérie (<https://lematindalgerie.com/>) - 24/12/2025



Kamira Naït Sid

Le tribunal criminel d'appel d'Alger examinera, ce jeudi 25 décembre, le dossier de la militante amazighe et ancienne détenue d'opinion Kamira Nait Sid, a annoncé Me Fetta Sadat, membre du collectif de défense des détenus politiques et d'opinion.

Cette nouvelle audience intervient à la suite d'une décision de la Cour suprême ayant annulé sa condamnation précédente, ouvrant la voie à un réexamen intégral de l'affaire.

Un retour devant la justice après cassation

Le renvoi de l'affaire devant la juridiction criminelle d'appel découle d'un arrêt rendu le 28 mars 2024 par la chambre criminelle de la Cour suprême. Saisie d'un pourvoi introduit par la défense, la haute juridiction a prononcé la cassation du jugement initial, estimant que les conditions d'un nouveau procès étaient réunies. Elle a, à ce titre, ordonné que l'affaire soit rejugée par une formation différente.

Sur le plan procédural, cette décision est lourde de conséquences. Elle implique que le dossier soit repris sur le fond, avec une réévaluation complète des éléments à charge et à décharge, sans être liée par l'appréciation précédente des faits.

Une condamnation déjà purgée

Kamira Nait Sid avait été placée sous mandat de dépôt le 1er septembre 2021. À l'issue de son premier procès, elle avait été condamnée à trois ans de prison ferme pour « atteinte à l'intégrité du territoire national », en vertu de l'article 79 du Code pénal. Elle a recouvré la liberté le 1er septembre 2024, après avoir purgé l'intégralité de sa peine à la prison de Koléa.

Bien que la militante ne soit plus détenue, la tenue de ce nouveau procès n'en demeure pas moins déterminante. L'enjeu dépasse la seule question de la privation de liberté et concerne directement

la qualification pénale des faits retenus contre elle, ainsi que les conséquences sur son casier judiciaire.

Les enjeux juridiques de l'audience

L'audience de ce 25 décembre s'annonce essentiellement technique. Les débats devraient porter sur l'interprétation et l'application de l'article 79 du Code pénal, ainsi que sur la proportionnalité des poursuites au regard des activités militantes reprochées à l'accusée. La défense devrait notamment plaider pour une relecture des faits à la lumière des garanties constitutionnelles liées à la liberté d'expression et d'opinion.

Dans un contexte marqué par une attention accrue portée aux dossiers judiciaires impliquant des militants et des figures de l'opposition, cette affaire continue de susciter l'intérêt des observateurs nationaux et des organisations de défense des droits humains. Le verdict attendu constituera une étape supplémentaire dans le traitement judiciaire des affaires liées à l'engagement politique et associatif en Algérie.

Au-delà du cas individuel de Kamira Nait Sid, ce nouveau passage devant le juge relance ainsi le débat sur l'équilibre entre sécurité de l'État et respect des libertés fondamentales, au cœur des évolutions récentes du paysage judiciaire algérien. Faut-il donner quelque crédit à ce dernier quand on sait que 250 détenus d'opinion croupissent derrière les barreaux ?

La rédaction

Populisme”, “abandon”, “décalage” : la loi sur la déchéance de nationalité fait polémique

Maghreb Emergent (<https://maghrebemergent.news/>) – 25/12/2025



Abdelaziz Rehabi, ancien ministre de la Communication (à gauche), Nacer Djabi, sociologue (en haut), Saïd Zahi, avocat (en bas).

Le Parlement algérien a adopté mercredi 24 décembre une proposition de loi permettant de retirer la nationalité algérienne dans des cas jugés “exceptionnels”. Un texte qui divise profondément juristes et observateurs, certains dénonçant une dérive autoritaire, d’autres un manque de rigueur juridique.

L’Assemblée populaire nationale a voté le texte lors d’une séance plénière présidée par Brahim Boughali, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali. Officiellement, cette modification du code de la nationalité vise à “adapter le cadre juridique aux dispositions de la Constitution et aux engagements internationaux”. Dans les faits, elle introduit une mesure qui, bien qu’annoncée comme “exceptionnelle”, élargit les motifs de déchéance : atteinte à la sécurité de l’État, allégeance à une puissance étrangère, collaboration avec des “parties hostiles”, ou encore adhésion à des groupes terroristes ou subversifs.

Pour le sociologue Nacer Djabi, c’est du “populisme” dans sa version algérienne, “hostile aux libertés”. L’avocat Saïd Zahi parle d’un “abandon” de responsabilité de la part des juristes qui se taisent. Abdelaziz Rehabi, ancien ministre, pointe, quant à lui, un “décalage” avec les standards internationaux et la tradition algérienne post-indépendance. Trois visions, un même malaise : cette loi interroge autant sur sa légitimité que sur son opportunité.

Un texte né de l’actualité plus que de l’urgence nationale

Rehabi le dit dans une tribune publiée sur son compte Facebook : cette proposition obéit davantage à la conjoncture qu’à une nécessité structurelle. Elle arrive dans le sillage des affaires Boualem Sansal, l’écrivain arrêté en Algérie, et Ferhat Mehenni, figure du mouvement autonomiste kabyle. Deux dossiers médiatiques, deux noms régulièrement évoqués dans le débat

public, élevés selon l'ancien ministre “au rang d'urgence nationale”. Pour lui, c'est précisément ce que ces individus cherchent : une publicité internationale servie sur un plateau par la mobilisation institutionnelle algérienne.

L'argumentaire officiel se veut pourtant rassurant. Le texte ne concerneait que des “cas rares et avérés”. Mais cette formule, volontairement vague, laisse une marge d'interprétation considérable. Qu'est-ce qu'une “atteinte délibérée aux intérêts supérieurs de la patrie” ? Qui définit ce qui relève de la “collaboration avec des parties hostiles” ? Dans un contexte où la liberté d'expression est déjà sous pression, où l'article 87 bis du code pénal criminalise certaines opinions, l'inquiétude n'est pas théorique.

Saïd Zahi, dans un post percutant, interroge le silence de la communauté juridique algérienne. “À quoi servent des centaines de milliers de professeurs de droit, des armées d'avocats, de juges, s'ils restent tous silencieux face à un projet qui déchoit les Algériens de leur nationalité ?”. Pour lui, ce mutisme équivaut à une complicité. Le droit, rappelle-t-il, doit protéger les citoyens, pas les effrayer. Or cette loi transforme la citoyenneté, censée être un lien fondamental et inaliénable, en instrument de contrôle politique.

Une rupture avec la tradition post-indépendance

Rehabi rappelle un fait historique significatif : après 1962, les autorités algériennes n'ont pas déchu de leur nationalité les dizaines de milliers de harkis, ces Algériens ayant combattu aux côtés de l'armée française. Elles leur ont imposé des restrictions -interdiction de retour, refus de documents d'identité-mais sans toucher à leur nationalité d'origine. “L'État renaissant avait conscience des priorités et privilégiait la préservation de l'ordre public et la cohésion nationale”, écrit-il.

Cette comparaison souligne que même dans un contexte de sortie de guerre coloniale, avec des blessures encore vives, le pays n'a pas franchi cette ligne rouge. Aujourd'hui, en temps de paix relative et dans un contexte international où la déchéance de nationalité d'origine est considérée comme une mesure extrême, l'Algérie s'engage sur un terrain juridiquement fragile.

Djabi résume : c'est du populisme de droite. Autrement dit, une législation qui flatte les pulsions sécuritaires et nationalistes sans apporter de réponse concrète aux défis réels du pays. Zahi va plus loin : étouffer les libertés ne renforce pas l'État, cela ne fait que reporter les crises et

approfondir les tensions. “Un État fort ne se construit pas par la peur ni par des lois répressives, mais par la confiance, la justice et le respect des droits fondamentaux”, écrit-il.

Le gouvernement lui-même a exprimé publiquement ses réserves sur ce texte, qui émane d'une initiative parlementaire et non de l'exécutif. Signe que même au sein de l'appareil d'État, tous ne sont pas convaincus de l'utilité ou de la légalité de cette mesure.

Zoheir Zeghada : une grève de la faim pour clamer son innocence

Le Matin d'algérie (<https://lematindalgerie.com/>) - 25/12/2025



Zoheir Zeghada en grève de la faim.

Depuis plus de 26 jours, Zoheir Zeghada observe une grève de la faim dans sa cellule. Non pas pour rechercher la mort, mais pour protester contre ce qu'il considère comme une injustice : son emprisonnement, non pour un crime, mais pour avoir dit un mot.

Sa situation a poussé son fils à écrire une lettre poignante, rendue publique récemment. Dans ce texte, le jeune homme ne plaide pas la pitié : il raconte la vérité d'un père intègre, un homme droit, connu pour son attachement à son pays et à ses concitoyens.

Un geste de résistance pacifique

La grève de la faim de Zoheir Zeghada est un acte de résistance pacifique. Chaque jour qui passe épouse son corps, mais son esprit reste intact. Son fils souligne que cette lutte n'est pas un geste désespéré, mais un dernier recours pour clamer son innocence et exiger justice.

La lettre montre aussi l'impact de la détention sur la famille : une attente quotidienne, des journées rythmées par l'inquiétude et la prière, une fatigue silencieuse qui accompagne l'angoisse et l'impuissance des proches.

« Mon père n'est pas un numéro de cellule », écrit le fils. Cette phrase résume la portée de son message : refuser la déshumanisation, rappeler que chaque détenu reste un homme, un père, un citoyen, porteur de droits inaliénables, dont le premier est celui à une justice équitable.

Une demande simple et juste

Le texte du fils ne formule qu'une seule demande : la vérité, un procès équitable et le retour de son père chez lui, la tête haute. Rien de plus, rien de moins. Dans un contexte où la parole critique est de plus en plus souvent criminalisée, cette lettre agit comme un rappel : lorsque la parole conduit à la prison, et lorsque le corps devient le dernier espace de protestation, c'est l'ensemble de la société qui est interpellé.

La lettre complète du fils de Zoheir Zeghada

Papa,

Aujourd’hui tu es derrière les barreaux, non pas parce que tu as commis un crime, mais parce que tu as prononcé un mot…

Un mot, quand il est sincère, effraie les oppresseurs.

Je te connais comme tout le monde te connaît : un homme intègre, qui a servi son pays avec conscience, marchant parmi les gens avec un cœur pur, sans rancune et sans compromis sur le droit.

On t’a privé de ta liberté injustement, mais ils n’ont pas pu t’ôter ta dignité, ni ternir ton honneur. La dignité ne se met pas en prison et la justice ne peut être enchaînée.

Depuis plus de vingt-six jours, tu es en grève de la faim, non pas pour rechercher la mort, mais pour proclamer la vie face à l’injustice, une clameur qui dit au monde : je suis innocent. Ton corps s’épuise, papa, et nous souffrons à chaque jour qui passe, mais ton esprit reste fort, et ta foi en la justice n’a jamais été brisée, comme elle ne l’a jamais été auparavant.

Nous, ta famille, vivons l’angoisse à chaque instant, nous comptons les heures, et la prière ne quitte jamais nos lèvres, car l’espoir est la dernière chose qui ne peut être emprisonnée.

Papa,

Tu n’es pas un numéro dans une cellule, tu es un père, tu es un être humain, avec un nom, une histoire, et un droit à la justice.

Nous demandons seulement la vérité, un procès équitable, et que tu retournes chez toi la tête haute, comme tu l’as toujours été.

Rien n’est plus cruel que de voir un père emprisonné injustement, et rien n’est plus noble que la patience d’un innocent.

Le fils de Zoheir Zeghada

Mourad Benyahia

Nassera Dutour interdite d'Algérie: SOS Disparus dénonce une « escalade dangereuse »

La radio des sans voix(<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 27/12/2025



Cinq mois après le refoulement de sa présidente Nassera Dutour à l'aéroport d'Alger, l'association SOS Disparus interpelle directement Abdelmadjid Tebboune. Dans une lettre ouverte datée du 23 décembre, l'organisation dénonce une pratique qu'elle qualifie de "crime contre l'humanité" et exige la fin de l'arbitraire qui frappe les familles de victimes de disparitions forcées.

"Nous le vivons comme un acte délibéré, une énième violence dirigée contre nous toutes, comme une escalade dangereuse dans l'entreprise de notre effacement", écrit l'association. Le refoulement de Nassera Dutour, mère de disparu renvoyée vers la France le 30 juillet sans justification légale, devient le symbole d'un "arbitraire" que l'organisation impute à "des fonctionnaires zélés ignorants de la loi".

La lettre inscrit ce combat dans une longue histoire. Elle rappelle que l'Algérie a connu "la criminelle pratique de la disparition forcée de la main de l'armée coloniale" avant de la subir à nouveau durant la "décennie noire" des années 1990. "Les descendants de ceux, nombreux, qui en ont été victimes, gardent aujourd'hui encore le traumatisme et sa douloureuse mémoire", souligne le texte, qui s'interroge : "Comment concevoir que quelques décennies plus tard, la pratique de la disparition forcée qualifiée enfin de crime contre l'humanité soit utilisée contre nous ?"

SOS Disparus dénonce le silence des institutions face à la douleur des familles. "Les institutions de notre pays libéré nous infligent déni de droit, déni de parole, déni de justice et ne répondent que par le mépris à notre douleur incommensurable", accuse la lettre, qui décrit une souffrance devenue insupportable : "Le bâillon sur nos bouches est une torture, le sentiment d'injustice est une torture, le deuil impossible est une torture."

Au-delà du cas individuel, l'association pointe ce qu'elle qualifie de “fabrique de l'oubli” et de “politique de l'impunité”, qu'elle présente comme “une source dangereuse de discorde et d'instabilité qui sapent les fondements mêmes indispensables à la cohésion d'une société”. “Exiger de nous de nous taire, c'est exiger de nous qu'on abandonne nos disparus s'ils sont encore en vie, c'est exiger de nous de trahir leur mémoire s'ils ne sont plus de ce monde”, martèle le texte.

L'association s'adresse au président en sa qualité de “premier magistrat du pays, garant du respect des droits et libertés consacrés par la constitution”. Elle réclame l'arrêt des “violations répétées” des droits fondamentaux, la fin du “harcèlement et de la répression” contre les familles, et demande son “intervention pour que soit levé l'arbitraire qui empêche une Algérienne de rentrer chez elle”.

Amine B.

Béjaïa : la chambre d'accusation rejette la demande de libération provisoire de Lyes Touati

Riposte Internationale (<https://riposteinternationale.org>) – 30/12/2025



La chambre d'accusation près le tribunal de Béjaïa a rejeté, ce matin, la demande de libération provisoire du détenu politique et militant de gauche Lyes Touati. Cette requête avait été introduite il y a quelques jours par ses avocats.

La décision maintient ainsi Lyes Touati en détention, alors que sa défense continue de contester le bien-fondé de son incarcération. Militant engagé, Lyes Touati est connu pour ses prises de position politiques et son activisme, ce qui lui vaut le soutien de plusieurs acteurs de la société civile et organisations de défense des droits humains.

Le rejet de cette demande intervient dans un contexte marqué par la poursuite des détentions de militants et d'opposants politiques, suscitant de nouvelles inquiétudes quant au respect des libertés fondamentales et aux garanties du procès équitable.

Les avocats de Lyes Touati ont indiqué qu'ils poursuivront les voies de recours prévues par la loi afin d'obtenir sa remise en liberté.

R.I.

Algérie: les autorités durcissent la législation sur la déchéance de nationalité

Jeune Afrique (<https://www.jeuneafrique.com/>) – 30/12/2025



Les députés algériens ont adopté mercredi 24 décembre une proposition de loi visant à déchoir de sa nationalité tout citoyen accusé d'atteintes graves aux intérêts de l'État algérien. Cette mesure marque une première dans le pays et suscite de nombreux débats.

C'est une proposition de loi inédite. Selon le ministre de la Justice, Lotfi Boudjemaï, cette réforme s'adresse principalement aux Algériens possédant une double nationalité et vivant à l'étranger. "S'ils n'avaient pas d'autre nationalité, et s'ils étaient présents ici, je ne pense pas qu'ils commettaient de tels actes, ils n'oseraient pas le faire. Et s'ils osaient, la justice serait là pour les intercepter. Actuellement, ces individus se trouvent hors du pays et commettent des actes graves, faisant de la logique de l'impunité un moyen d'action."

Des conditions strictes et des exceptions

Le gouvernement insiste sur le caractère exceptionnel de cette mesure. Aucun Algérien ne pourra être déchu de sa nationalité sans en posséder une autre, sauf dans des cas extrêmes tels que la trahison, la collaboration avec un État étranger ou le port d'armes contre l'État.

Cependant, cette loi suscite des inquiétudes parmi les juristes, qui pointent du doigt le flou entourant certaines notions comme l'atteinte à la sécurité ou à l'unité de l'État. Ces termes, jugés vagues, pourraient potentiellement être utilisés pour réprimer des opinions politiques ou des actions militantes.

« Le texte manque de la rigueur et de l'abstraction juridique nécessaires, il est formulé de manière générale et imprécise, se prêtant ainsi à de multiples interprétations. »

Abderrahmane Salah, avocat

Contexte politique tendu

Au-delà des aspects juridiques, cette réforme intervient dans un climat politique tendu.

Le gouvernement affirme que la loi répond à des menaces spécifiques, telles que celles posées par le Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie, classé comme organisation terroriste par Alger. Ce mouvement a récemment proclamé unilatéralement l'indépendance de la région, exacerbant les tensions.

Par Loup Bureau

Informations supplémentaires

- ❖ [Site internet du CFDA](#)
- ❖ [Précédentes revues de presse et newsletters](#)

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
قودون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

